

AVIS AUX SYNDICATS RETARDATAIRES

Plusieurs syndicats ne nous ont pas encore fait parvenir de rapport concernant la signature des cartes du journal LE TRAVAIL, tandis que d'autres nous ont fourni des rapports incomplets.

Nous demandons donc à tous ces syndicats de nous fournir leur rapport le plus tôt possible afin de diminuer nos frais d'expédition du journal.

A l'heure actuelle, nous payons quelque \$10,000 de plus par année que nous ne paierions si les cartes étaient signées.



VOL. XXXII — No 31

Ottawa, 14 septembre 1956

Vérifiez vos listes

Quand les syndicats font parvenir de nouvelles listes au journal LE TRAVAIL, les responsables devraient bien prendre soin d'inclure les noms de tous les abonnés et de bien vérifier les nouvelles adresses qu'ils nous font parvenir.

De nombreuses erreurs sont commises du fait que les listes envoyées sont incomplètes ou que les adresses données sont inexactes.

Le département de
la Circulation

A LA VICKERS, ON PREPARE LES NEGOCIATIONS QUI AURONT LIEU EN 1957

(A LIRE EN PAGE 2)

A quand la gratuité et l'uniformité des manuels scolaires?

Le retour de septembre ramène beaucoup de parents à une réalité qu'ils oublient pendant le temps des vacances, celle des manuels scolaires.

Cette question des manuels scolaires en est une que la population n'a pas fini de discuter parce qu'elle ne semble pas près de se régler. Depuis longtemps, on critique le fait que les livres bons dans une école ne valent pas ailleurs, que les manuels ayant servi à un élève une année ne peuvent servir à un autre élève qui entre dans la même classe l'année suivante avec le résultat qu'il en coûte beaucoup pour l'achat des livres de classe.

Certes, la variété des manuels peut avoir quelques côtés intéressants, mais elle présente tellement d'inconvénients que l'uniformité des manuels scolaires présente de réels avantages dans l'ensemble. Il faut dire que quelques commissions scolaires ont compris cette situation et qu'elles ont décrété l'uniformité des manuels dans les classes qui sont sous leur juridiction. Cela évite alors aux parents des déboursés additionnels et est une économie appréciable. De plus, un enfant qui est appelé à changer d'école n'est pas dépaycé par de nouveaux manuels.

Toutefois, malgré cela, il reste que le coût des manuels scolaires représente une charge assez importante pour les familles moyennes et nombreuses. C'est là une des raisons qui ont amené plusieurs gouvernements d'autres pays à décréter non seulement l'uniformité des manuels scolaires, mais aussi la gratuité de ces manuels.

Nous, du Québec, devons payer pour ces manuels. Cependant, il fut un temps, court il est vrai, où le gouvernement provincial décréta la gratuité des livres de classe. Malheureusement, cette mesure législative a été abolie en 1944 lorsqu'un nouveau gouvernement (le gouvernement actuel d'ailleurs) prit le pouvoir.

(Suite à la page 5)

Naissance du "RASSEMBLEMENT"

Un mouvement d'éducation et d'action démocratique dont le but est de créer un nouveau climat politique chez nous — M. Pierre Dansereau, doyen de la faculté des Sciences de l'université de Montréal, est élu président.

M. Pierre Dansereau, doyen de la faculté des Sciences de l'université de Montréal, est devenu samedi le premier président d'un nouvel organisme "d'éducation et d'action démocratiques" qui sera connu sous le nom de Rassemblement. Cette organisation d'un type nouveau chez nous vise à l'éducation politique des citoyens de notre province et à la création d'un nouveau climat politique.

Une centaine de délégués, venus de tous les principaux centres de la province de Québec, se sont réunis en fin de semaine dans la métropole pour le congrès de fondation qui faisait suite à deux réunions préliminaires tenues les 14 avril et 23 juin derniers.

L'exécutif élu compte aussi un vice-président, en la personne de M. Pierre-Elliott Trudeau, avocat et économiste, un secrétaire-trésorier, M. Jean-Paul Lefebvre, attaché au Service d'Éducation de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, et huit directeurs: MM. Ar-

thur Tremblay, Amédée Dalgé et Guy Hamel, de Québec, M. Maurice Mercier, de Victoriaville et MM. André Laurendeau, Jacques Marin, Jacques Hébert et Gérard Pelletier, de Montréal.

La plupart des principaux groupements sociaux de la province se trouvaient représentés dans l'assemblée qui comptait des militants des mouvements agricole et coopératif, des dirigeants syndicaux, des journalistes, des professeurs, etc.

Le congrès de fondation a été consacré en presque totalité à l'adoption d'une constitution. Ce document précise que le Rassemblement n'est pas un parti politique, n'est affilié à aucun parti politique, mais ne limite pas son action au seul problème de la moralité politique. L'intention première du mouvement est de "fournir au peuple du Québec le milieu et les instruments nécessaires à l'acquisition d'une solide formation politique."

Toute personne qui est d'accord avec ce but, lit-on encore dans la constitution,

et avec la déclaration de principes du Rassemblement, qui s'engage à respecter la présente constitution et qui n'est pas membre d'une association dont les buts ou les moyens sont incompatibles avec les buts du Rassemblement, peut devenir membre.

Le Congrès a travaillé aussi à une déclaration de principes qui sera communiquée au public d'ici quelques jours.

Quant au financement de l'organisme, la constitution prévoit une cotisation qui constituera la source principale de revenus. Tous les délégués réunis en fin de semaine ont déjà versé cette cotisation qui permettra d'ouvrir très bientôt un secrétariat à Montréal.

A la fin du congrès, l'exécutif élu a été chargé de mettre au point un programme d'action, d'entreprendre immédiatement la formation de sections à travers la province et de convoquer une nouvelle réunion générale d'ici quatre ou cinq mois afin d'assurer la mise en train immédiate du travail.

Félicitations aux abbés Dion et O'Neill

Au cours de la dernière assemblée plénière du Conseil Central de Québec, les représentants syndicaux, à l'unanimité, ont adopté une résolution félicitant les abbés Gérard Dion et Louis O'Neill pour le courageux document qu'ils ont publié sur les moeurs électorales dans la province de Québec.

Voici le texte de la lettre qui a été adressée par la suite par M. Maurice Dussault, secrétaire-correspondant du Conseil Central de Québec aux abbés Dion et O'Neill:

Chers messieurs les abbés,

J'ai l'agréable devoir de vous faire part que lors de son assemblée régulière tenue le 4 septembre 1956, le Conseil Central des Syndicats Catholiques de Québec a adopté la résolution suivante:

"Que le Conseil Central des Syndicats Catholiques de Québec, en assemblée régulière tenue le 4 septembre 1956, félicite et remercie les abbés Gérard Dion et Louis O'Neill pour le courageux document qu'ils ont publié sur les moeurs électorales dans la province de Québec, particulièrement à l'occasion des élections provinciales du 20 juin dernier; et que copie de cette résolution soit transmise aux journaux pour publication. — Adopté à l'unanimité.

Veillez croire que nos syndiqués apprécient le service que vous avez rendu à notre population en posant un geste aussi énergique au moment opportun.

Vos bien obligés,
LE CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS
CATHOLIQUES DE QUEBEC
par Maurice Dussault,
secrétaire-correspondant

À la Vickers...

(suite de la page 1)

M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération Nationale de la Métallurgie et qui a charge actuellement de l'Union Nationale des Employés de la Vickers, nous a communiqué en fin de semaine que le syndicat est actuellement à préparer les négociations qui auront lieu en 1957.

Bien que le contrat actuel n'expire que le 1er septembre 1957, il n'est pas trop tôt pour préparer les demandes que nous aurons à formuler, nous a déclaré M. Payne.

Un rapide coup d'oeil sur les conditions de travail et de salaire qui existent à la Canadian Vickers et dans les autres chantiers maritimes du pays, nous dit M. Payne, nous permet de nous rendre compte que ces conditions sont parfaitement inadéquates et que les taux de salaire en vigueur sont parmi les plus bas qui existent dans tous les chantiers maritimes de Québec et du Canada tout entier.

Les taux horaires moyens à la Vickers, dit-il, sont de 25 p. 100 inférieurs à ceux payés sur les grands lacs et dans les maritimes et de 50 p. 100 inférieurs à ceux payés sur la Côte du Pacifique.

Voici d'ailleurs quelques chiffres qui permettent de constater que la situation des travailleurs à la Vickers est inférieure à celle des travailleurs des chantiers maritimes du Québec, notamment ceux de Sorel et de Lauzon.

Par exemple, le salaire du soudeur est actuellement de \$1.67 à Sorel et de \$1.63 à Lauzon. A la Vickers, il est de \$1.45 à \$1.55. En 1957 alors que le salaire des soudeurs sera de \$1.74 et de \$1.71 respectivement à Sorel et à Lauzon, il ne sera que de \$1.55 à la Vickers.

Dans les autres chantiers maritimes, la semaine de travail est de 42½ heures tandis qu'elle est de 45 heures à la Vickers. Par ailleurs, les autres chantiers maritimes paient le temps et demi après 8½ heures par jour ou 42½ heures par semaine alors qu'à la Vickers, ce temps n'est payé qu'après 9 heures de travail dans une journée et 45 heures dans une semaine.

Dans les autres chantiers maritimes, les travailleurs sont payés au temps triple quand ils doivent travailler l'une des 7 fêtes chômées et payées tandis qu'à

LA SEMAINE

SHERBROOKE

Convention signée à la Sheer Silk et retour au travail des employés

Après 31 journées de grève, les employés de la Sheer Silk Hosiery de Sherbrooke sont retournés au travail. Mais comme nous l'annoncions la semaine dernière, ils ne sont retournés au travail qu'après la signature d'une convention collective de travail qui leur assure les mêmes conditions de travail et de salaires qui prévalaient avant l'arrêt de travail.

L'on sait que ces employés se sont mis en grève au début de juillet pour protester contre le geste de la compagnie qui voulait réduire les salaires. Les travailleurs prétendaient que la compagnie n'avait pas le droit de réduire les salaires durant la durée de la convention.

Toutefois comme l'entente entre le syndicat et la compagnie n'avait été faite que verbalement lors des négociations, la compagnie prétendait avoir le droit de diminuer les salaires étant donné qu'il n'existait aucune convention.

Le syndicat avait alors rétorqué en plaçant des lignes de piquetage autour de l'usine. S'il n'existait aucune convention, disaient les syndiqués, nous avons donc le droit de nous mettre en grève puisque la période de 14 jours entre la publication de la sentence arbitrale et la déclaration de la grève est écoulée depuis longtemps.

La situation menaçait de se prolonger indéfiniment lorsque le maire Armand Nadeau de Sherbrooke déclara la veille de la Fête du Travail qu'il n'y avait aucune raison de voir des travailleurs en grève le jour de la Fête du Travail.

Ce dernier réussit à convoquer les parties et finalement, mercredi dernier, les représentants de la Sheer Silk Hosiery et ceux du syndicat se mettaient d'accord sur les termes d'une convention collective garantissant le retour au travail de tout le personnel

la Vickers, ils ne bénéficient que du temps double.

Par ailleurs, l'allocation horaire pour le travail malpropre est de 25 cents l'heure à Sorel et à Lauzon, tandis qu'elle n'est que de 20 cents à la Vickers.

Les travailleurs de la Vickers n'ont pas droit à des vacances supplémentaires après 15 années de travail; à Lauzon et à Sorel, les travailleurs des chantiers maritimes jouissent d'une troisième semaine de travail.

Après avoir prononcé ce réquisitoire, M. Payne ajoute que les travailleurs de la Vickers ne pourront obtenir des résultats aussi bons que ceux des autres chantiers maritimes que s'ils secondent le travail de leur exécutif et de leurs officiers et que s'ils placent toute leur confiance et leur force dans le syndicat.

Il en a profité pour déclarer qu'une assemblée syndicale pour tous les travailleurs aura lieu lundi le 17 septembre à 5 h. p.m. alors que des décisions importantes seront prises.

alors en grève et assurant à tous les mêmes conditions de travail et de salaire que celles qui existaient avant la grève.

La compagnie s'est en outre engagée à n'exercer aucune discrimination à l'endroit des travailleurs qui se sont mis en grève.

M. Evangéliste Moreau, agent d'affaires du Conseil Central de Sherbrooke a déclaré que les travailleurs sont fiers de leur victoire car ils ont obtenu précisément ce qu'ils désiraient: une convention collective signée par les deux parties et énumérant les droits et devoirs des deux parties.

Il est à noter que ces employés ont vécu durant deux années sans le bénéfice d'une convention collective de travail mais qu'ils ont

toujours maintenu leur syndicat en pleine force.

Comme la retenue syndicale n'existait pas, les employés se faisaient un devoir de rencontrer les représentants du syndicat pour acquitter leur cotisation et cela pendant deux années.

Ils ont d'ailleurs démontré leur attachement au syndicalisme en général et à leur syndicat en particulier en déclarant une grève alors que les conditions semblaient complètement défavorables.

L'aide que leur a accordée la CTCC ainsi que les secours qui leur sont venus des différents syndicats affiliés au Conseil Central de Sherbrooke ont permis à ces travailleurs de faire la lutte jusqu'à la victoire.

Le Conseil Central de Québec forme un comité d'enquête sur les manuels scolaires

L'entrée des élèves en classe a eu son écho à l'assemblée régulière du Conseil des Syndicats Catholiques de Québec tenue la semaine dernière.

Les chefs de familles de syndiqués de la ville et de la région de Québec ont profité de cette assemblée pour manifester leurs mécontentements contre l'exploitation qui se renouvelle chaque année, à l'entrée des classes, par suite des changements de manuels scolaires d'une année à l'autre pour le même degré de cours.

En effet, il semble exister ce qu'on appelle le "racket" de la vente des livres de classe, obligeant les familles à renouveler les manuels scolaires de tous leurs enfants, alors que logiquement les manuels ayant servi l'année précédente à un enfant auraient pu être utilisés l'année suivante par un autre enfant.

Plusieurs plaintes fondées ont été signalées et devant les protestations générales qui s'en suivirent, les délégués ont résolu à l'unanimité de former un comité d'enquête chargé de scruter toutes les plaintes qui lui parviendront, de les compiler et d'en faire l'objet d'un mémoire qui sera présenté aux autorités compétentes.

Le Conseil Central a aussi fait une mise au point au sujet du compte rendu de la Fête du Travail. Le président du Syndicat Catholique des Services Extérieurs de la Cité de Québec, qui détient le certificat de reconnaissance syndicale, est M. Armand Wagner et non pas M. Marcel

Gravel, président d'un autre local.

Au moment d'aller sous presse, nous sommes informés que la Commission des Ecoles catholiques de Québec, par l'entremise de Me Raymond Cossette, commissaire, a publié une mise au point dans les journaux du Québec niant catégoriquement qu'il y ait des changements de manuels scolaires d'une année à l'autre pour la même classe.

Les parents qui ont des preuves que les livres de classe utilisés par leur garçon ou fille jusqu'en 12e année n'ont pu servir à un autre de leurs enfants admis au même degré de cours l'année suivante, sont priés de communiquer leurs protestations au comité d'enquête des manuels scolaires du Conseil central des Syndicats catholiques de Québec.

Aux protestations générales déjà formulées s'ajouteront toutes les preuves qui nous parviendront d'ici la fin de septembre, sans évidemment donner les noms des parents qui nous les auront communiquées.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministère des Postes, Ottawa

Les employés d'hôpitaux mal protégés par notre législation ouvrière

Il y a quelques mois, un tribunal d'arbitrage présidé par Me Paul Miquelon et comprenant MM. Arthur Matteau et André Roy, rendait une sentence arbitrale à la suite du différend qui lui avait été soumis, différend qui opposait l'Hôtel-Dieu Saint-Valier et le Syndicat des employés des institutions religieuses de Chicoutimi.

Récemment, les parties se sont rencontrées pour discuter de cette sentence arbitrale et voir si elles la comprenaient de la même façon. Les représentants syndicaux en ont été quittes pour une mauvaise surprise. Cette sentence que les employés ont trouvée désagréable parce qu'elle rejetait à peu près toutes leurs principales demandes, leur réservait une déception.

Les arbitres ont décidé que les employés auraient deux semaines de vacances après cinq ans de service et trois semaines après dix ans. C'était là un gain que les employés d'hôpitaux appréciaient, d'autant plus que c'était l'une des rares demandes que le tribunal avait acceptées. Cependant, les dirigeantes de l'Hôtel-Dieu ne comprennent pas cette clause comme les représentants du syndicat.

La direction de l'hôpital prétend que cette clause ne vaut que pour l'an prochain, soit 1957. Ainsi, cette année, d'après l'hôpital, le système de vacances en vigueur doit être l'ancien système, soit deux semaines de vacances après sept ans de service et ce n'est que l'année prochaine que les employés pourraient se prévaloir du nouveau système de vacances décidé par le tribunal d'arbitrage.

C'est dire que les vacances ne coûteraient rien de plus à l'employeur cette année et que les employés ne retireraient quelque chose qu'en 1957.

En effet, la dernière convention collective est expirée depuis le 6 juin 1955, soit depuis un an et demi. Les négociations et la conciliation n'ont pas donné de résultats et les employés ont

demandé la formation d'un tribunal d'arbitrage. Cette dernière procédure a été très longue et ce n'est finalement qu'après plus d'un an d'attente que les employés ont enfin connu la sentence arbitrale puisque celle-ci n'a été rendue qu'en juillet de cette année.

Or, en juillet 1956, soit 13 mois après l'expiration du dernier contrat, le tribunal accorde la demande des employés pour un meilleur système de vacances et à ce moment l'hôpital, veut remettre à 1957, l'application réelle du nouveau système. Ainsi, non seulement les employés auraient-ils attendu inutilement toute l'année 1955, mais ils devraient, si l'on en croit la direction de l'hôpital, laisser passer l'année 1956 et attendre en 1957 pour jouir de cet avantage.

On ne pouvait faire mieux pour irriter les employés et les convaincre davantage qu'on se foute d'eux comme de l'an quarante, qu'on ne bouge que dans la mesure où l'on se sent menacé ou qu'on est forcé de le faire. C'est dire que les employés qui ont plusieurs années de service à l'Hôtel-Dieu Saint-Valier de Chicoutimi devront subir encore cette injustice en récompense de leurs loyaux services à moins d'aller en arbitrage sur ce point.

Il n'y aurait qu'un recours efficace dans ce cas et ce serait la grève, mais la loi de la province de Québec interdit aux employés le recours à ce moyen. Toutefois, ceux-ci réalisent une fois de plus que, dans notre monde moderne où la force économique semble être le seul argument convaincant, la privation du droit de grève équivaut à

Piquetage paisible chez Duplan à Montmagny



Les quelque 600 grévistes de Duplan de Montmagny continuent efficacement leur grève. Ils ne croient aucunement les rumeurs répandues par les soins de la compagnie à l'effet que la compagnie fermerait définitivement ses portes. Mercredi dernier, M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, adressait la parole au cours d'un grand ralliement populaire pour mettre la population au courant des demandes syndicales et des raisons qui forcent les ouvriers à rester en grève jusqu'à la signature d'une convention collective acceptable. Plus de 1,200 personnes assistaient à cette assemblée.

14,000 nouveaux employés en 1956 dans l'industrie manufacturière

Environ 14,000 nouveaux emplois ont été créés en 1955 par suite du développement de notre industrie manufacturière. C'est ce qu'a déclaré dernièrement l'hon. Milton F. Gregg, ministre canadien du Travail.

une injustice pour les travailleurs.

Les employés de l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi sont à même de constater qu'ils sont des victimes, innocentes si l'on veut, mais des victimes quand même parce qu'ils ne réussissent pas à convaincre leur employeur qu'ils sont des humains et qu'ils ont des besoins économiques essentiels à satisfaire et qu'ils n'ont pas de moyen efficace de lui faire entendre raison.

Ce total de 14,000 nouveaux emplois est moindre que celui de 1954 qui se chiffrait à quelque 18,350; par ailleurs, en 1952, l'expansion de notre industrie manufacturière avait permis la création de 34,300 nouveaux emplois.

Ce nombre record de 1952 avait fait suite à l'expansion rapide de l'industrie aéronautique, l'industrie navale et l'industrie des appareils électriques. Depuis cette date, le nombre de nouveaux emplois créés chaque année n'a cessé de décroître.

Au cours de la première moitié de 1955, la valeur des permis issus pour la construction et l'agrandissement de nouvelles usines a dépassé de 50 p. 100 le nombre de permis émis en 1954 et a égalé celui de 1953.

On est porté à croire que ce développement se traduira à la fin de 1956 par une augmentation du nombre des nouveaux emplois créés. Voici un tableau qui indique la répartition des nouveaux emplois créés dans l'industrie manufacturière au cours des années 1950, 1952, 1954 et 1955. On remarquera que seule l'industrie du vêtement et textile a connu une progression continue au cours de cette période :

Industries	1950	1952	1954	1955
Produits chimiques	800	1,350	1,000	700
Appareils électriques	700	4,250	2,450	650
Brevages et nourriture	1,500	1,400	1,400	1,300
Produits du fer et de l'acier	1,500	3,400	2,500	2,100
Produits du cuir	100	300	100
Métaux non ferreux	850	800	2,450	1,000
Minéraux non métalliques	500	1,250	1,150	800
Produits du papier	800	1,300	900	750
Produits du pétrole	350	100	700	400
Produits du caoutchouc	250	250	150	400
Textile et vêtement	1,300	1,700	1,900	2,500
Équipement de communication	2,650	16,400	1,250	1,800
Produits du bois	550	1,400	1,900	1,300
Divers	100	600	300	200
	11,900	34,300	18,350	14,000

Bureau Fédéral du Bâtiment à Saint-Jean

La Fédération Nationale des Métiers du Bâtiment tiendra une réunion de son Bureau Fédéral dans la ville de St-Jean.

C'est ce que nous a communiqué M. William Léger, président de la Fédération, qui a précisé qu'il aurait d'importantes déclarations à faire au cours de cette réunion.

M. Léger a ajouté que les travailleurs de la construction de la région de St-Jean sont particulièrement invités à assister à cette réunion qui se déroulera dans la Centrale Catholique de cette ville.

ASSURANCE GROUPE

Plus vite
SUR PIED!

SANS SOUCIS D'ARGENT, UNE MALADIE SE GUÉRIT PLUS VITE!

NOUS PAYONS :

- DES SERVICES PREVENTIFS — EXAMEN PERIODIQUE
- LES SERVICES DU MEDECIN A DOMICILE, AU BUREAU ET A L'HOPITAL
- LES FRAIS D'OPERATION
- LES FRAIS D'HOSPITALISATION

AUSSI

- INDEMNITE DE SALAIRE
- ASSURANCE-VIE
- DECES ACCIDENTEL

Les services de santé du Québec

437, rue Caron
Québec

333 est, rue Craig
Montréal

RÉCOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.



Une banque coopérative pour sauver le crédit

ANTIGONISH. — Les coopératives ont besoin de se donner un système de financement intégré, selon M. Ralph S. Staples, président de l'Union des Coopératives du Canada, au cours d'une conférence qu'il prononçait dernièrement lors du 26e congrès de cet organisme à l'Université St-François-Xavier d'Antigonish.

Les coopératives, dit-il doivent s'organiser pour donner tous les services que requièrent leurs membres et doivent, pour augmenter leur efficacité, compter sur les organisations de finance coopérative dans la plus grande mesure du possible.

Il a ajouté qu'il y aurait toujours une faille dans le mouvement coopératif tant qu'il n'existerait pas une véritable banque coopérative, c'est-à-dire une banque dont les usagers seraient en même temps les propriétaires.

Le futur nous indiquera si nous devons faire évoluer les caisses populaires et les autres coopératives de crédit qui existent dans ce sens ou si nous devons fonder une véritable banque coopérative.

Parlant des changements révolutionnaires dans l'usage de l'argent et du crédit, M. Staples les a attribués à trois causes principales: (1) La grande abondance des produits. (2) le désir des classes populaires de satisfaire leurs

besoins à même les richesses qu'elles produisent de leur travail. (3) Le haut niveau de consommation pour tenir en mouvement un système largement industrialisé. Il est devenu aujourd'hui plus important de rendre les masses capables de consommer la production offerte qu'augmenter leur capacité de produire, a-t-il dit.

Il est cependant dangereux, a-t-il ajouté, en vue de soutenir le pouvoir d'achat, de dispenser le crédit d'une telle manière que la société en souffrirait irréparablement.

M. Staples a suggéré deux solutions: l'éducation du consommateur et de saines facilités de crédit.



Les employés de Chatelaine Hosiery de St-Jean, continuent leur grève pour empêcher le patron, M. Maurice Boisclair de sortir des machines ainsi qu'il l'avait garanti lors de la signature du dernier contrat. Une injonction empêche d'ailleurs le propriétaire de sortir ces machines à tricoter. L'on sait qu'il veut les transporter dans d'autres usines qui lui appartiennent et où le personnel n'est pas syndiqué.

TROISIEME HAUSSE DE L'INDICE DES PRIX

OTTAWA (POC) — Le bureau fédéral de la statistique vient de publier l'indice des prix aux consommateurs pour le mois de juillet. Cette étude comparative démontre que l'indice a augmenté de 3/5 de points au cours de cette période, pour s'établir à 119.1.

Comme au cours des deux mois précédents, l'indice des aliments est celui qui a subi la plus forte hausse et qui a le plus influencé les fluctuations de l'indice général.

On a noté les hausses de prix dans le cas des oeufs, de la viande, du café et des pamplemousses. Les tomates ont maintenu des prix exceptionnellement fermes pour cette époque de l'année. Ces augmentations ont plus que compensé les diminutions de prix no-

tées dans le cas des oranges et des légumes verts.

Dans l'est du pays, le coût des loyers et des habitations nouvelles ont maintenu leurs tendances ascendantes, tout comme le savon, les détergents, le charbon, les taux d'hospitalisation, la gazoline, la coupe de cheveux chez les hommes ainsi que certains remèdes et soins particuliers.

L'indice des prix aux consommateurs était plus élevé que celui de juillet l'an dernier avec une marge de 2.7 points.

Le Syndicat du Papier porte 4 griefs à l'arbitrage

Le syndicat national des travailleurs de la pulpe et du papier de Kénogami vient de demander à monsieur le Juge Alfred Dion, président permanent du tribunal d'arbitrage qui doit entendre et juger les griefs au moulin Price Brothers à Kénogami, de fixer des dates pour la tenue de l'enquête sur quatre griefs des employés syndiqués de ce moulin.

Le syndicat a suivi toutes les étapes de la procédure de griefs, tel que prévue dans la convention collective, mais sans succès. La compagnie a refusé de modifier les décisions qu'elle a prises dans les quatre cas en question et le syndicat considère que la compagnie, en agissant ainsi, viole le contrat de travail.

Le syndicat a choisi pour le représenter dans ce conseil, monsieur Henri Vachon, président du syndicat, et la fédération de la pulpe et du papier a choisi M. Louis-Philippe Bolly. Nous ne savons pas encore qui seront les deux représentants de la compagnie.

L'enquête sur ces quatre griefs ne devrait pas tarder longtemps maintenant.

Appui des syndiqués de St-Jean aux grévistes de Chatelaine Hosiery

Les travailleurs de la ville de Saint-Jean et de la région se donnent la main pour venir en aide aux grévistes de Chatelaine Hosiery de cette ville.

M. R. Doc Lamoureux, président de la Fédération des Unions industrielles du Québec, rencontré samedi dernier, nous a déclaré que les syndiqués de la Singer de cette ville et qui sont membres d'une union affiliée à la FUIQ, ont voté un montant d'argent hebdomadaire à même leur caisse syndicale. De plus, a ajouté M. Lamoureux, chaque semaine, les travailleurs se cotisent individuellement pour aider les grévistes de Chatelaine Hosiery.

M. Lamoureux a ajouté que les syndiqués de la Singer savent se souvenir du geste posé par les tisserands de Chatelaine Hosiery en 1950 quand ces derniers et leur syndicat versèrent un montant de \$100.00 par semaine pendant toute la durée de la grève, soit une dizaine de semaines, afin de venir en aide aux grévistes de la Singer.

La chose est facile à comprendre, d'ajouter M. Lamoureux, car toujours les relations ont été cordiales entre nos deux organisations. Par ailleurs, les membres de nos unions à Saint-Jean comptent des parents, des frères, des soeurs qui sont membres des syndicats affiliés à la CTCC et vice-versa. Il est donc naturel que tous les travailleurs de cette ville se sentent touchés quand les travailleurs d'une usine sont en grève.

M. Lamoureux a aussi ajouté que d'autres syndicats affiliés à

la FUIQ accordaient leur aide aux grévistes de Chatelaine Hosiery. S'il le faut, nous les soutiendrons pendant des années afin qu'ils obtiennent justice, a-t-il terminé.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquies des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

Cours de Sociologie, 155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant. Vous trouverez ci-incluse la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER

LE PROBLEME DE LA REDUCTION DE LA DUREE DU TRAVAIL

La question de la réduction de la durée du travail a fait l'objet d'un examen par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail.

Pour donner suite à une résolution adoptée par la Conférence internationale du Travail, au cours de sa session de 1954, un rapport sur la réduction de la durée du travail a été établi par le B.I.T. Ce rapport donne un aperçu de l'action de l'O.I.T. dans ce domaine, expose succinctement la situation actuelle dans les différents pays et analyse les répercussions éventuelles d'une réduction de la durée du travail.

Voici quelques extraits du chapitre de ce rapport résumant les informations qu'il contient:

Entre 40 et 48 heures

A l'heure actuelle, dans la plupart des pays, une durée du travail dépassant 48 heures par semaine devient de plus en plus exceptionnelle et une durée située entre 40 et 48 heures par semaine, de plus en plus courante. L'expérience enseigne que, dans chaque pays, la durée du travail tend à se fixer à un niveau déterminé en fonction de l'évolution économique et sociale qui prévaut, des poussées qui se manifestent et des choix qui s'imposent.

Les abus les plus importants qu'on a pu constater dans le passé ont été éliminés. Naturellement, des situations exceptionnelles persistent dans certains pays, dans certaines industries et professions, ainsi que dans certains types d'entreprises où la longueur de la durée du travail dépasse encore les limites raisonnables et où des progrès vers une réduction de cette durée devraient être accomplis au plus tôt.

Toutefois, la tendance générale s'oriente vers la semaine de 40 à 48 heures, ou même vers une durée moindre, dans quelques pays; le niveau précis de cette norme varie, dans ces limites, selon les pays et, d'ordinaire, d'une industrie et d'une profession à l'autre.

La convention de 1919

L'expérience permet également de penser que l'examen et les discussions successives de cette question sur le plan international ont été pour beaucoup dans la promotion de la réduction considérable de la durée du travail intervenue sur le plan national. La convention sur la durée du travail, adoptée en 1919, par exemple, a exercé pendant de longues années une influence marquée sur la législation et la pratique des différents pays.

Parmi les éléments nouveaux qui apparaissent, on constate l'accroissement continu de la production et de la productivité dans la plupart des pays, ainsi que le rythme accéléré de l'évolution technique.

Il faut aussi inclure parmi ces éléments le désir général et explicite des travailleurs de participer, dans une plus large mesure, aux avantages résultant du progrès de l'industrie, désir contrebalancé par l'appréhension de beaucoup d'employeurs de voir la réduction de la durée du travail mettre en péril les résultats de l'accroissement de la productivité ou les avantages qu'ils ont pu s'assurer grâce à une avance technologique sur leurs concurrents.

Toutefois, le problème demeure du rapport idéal entre le travail, les salaires et le revenu.

Durée optimum

Là où la durée du travail est couramment inférieure à environ 48 heures par semaine, sa réduction entraînerait, dans la plupart des cas, une certaine perte de rendement hebdomadaire réel ou potentiel. Cette constatation ne fournit pas d'argument valable contre la réduction de la durée du travail, car celle-ci peut se justifier amplement par d'autres raisons.

Pourtant, elle intervient comme un élément important du calcul du coût d'une durée de travail plus courte en termes de biens et de services auxquels on aura été ainsi amené à renoncer, et dans l'évaluation de ces biens et services par rapport aux gains en loisirs.

On admet que la longueur optimum de la semaine de travail est celle qui aboutit à la combinaison la plus satisfaisante de biens, de services et de loisirs. Là où la réduction de la durée du travail a pour conséquence de réduire le rendement hebdomadaire, les coûts et les prix peuvent — tous autres facteurs étant constants — manifester une tendance à la hausse et affecter ainsi jusqu'à un certain point le niveau de vie.

On souligne cependant que d'autres facteurs, et notamment une productivité accrue, peuvent permettre d'annuler ou de compenser les tendances défavorables qu'une réduction de la durée du travail pourrait provoquer. L'incidence immédiate sur les salaires réels d'une réduction de la durée du travail non accompagnée d'une réduction du salaire hebdomadaire nominal, dépendra du sort des prix. Ce n'est qu'à la condition que les prix n'accusent aucune hausse que les tra-

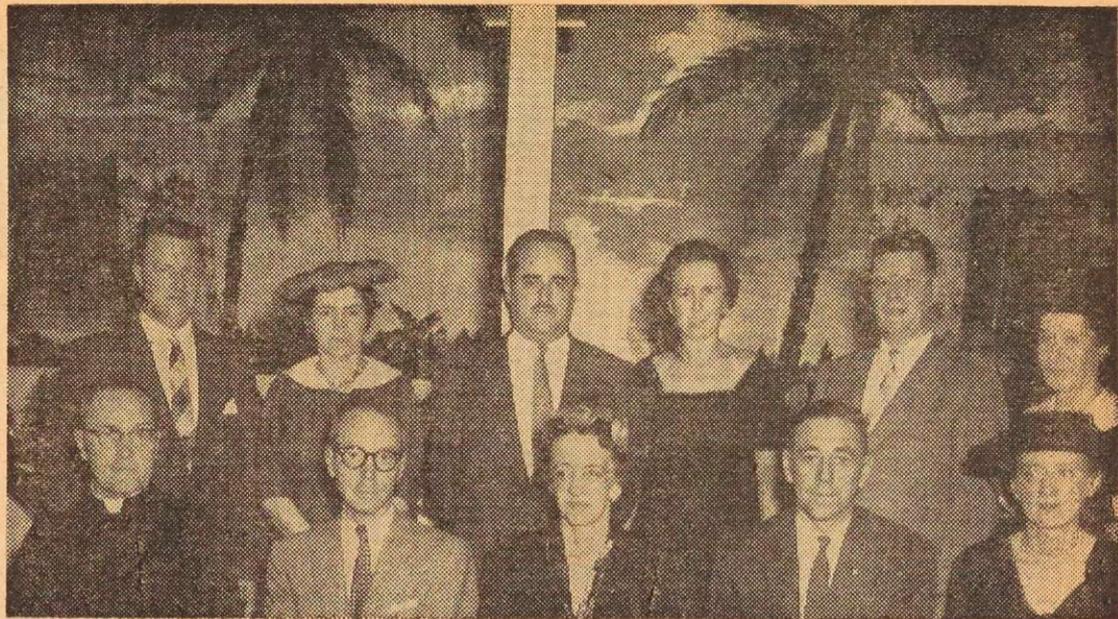


Photo des invités de la table d'honneur lors du souper commémorant le dixième anniversaire de fondation du Syndicat de la Lunetterie de Nicolet: Assis, de gauche à droite, M. l'abbé A. Parenteau, de Victoriaville, le maire U. Caron, de Nicolet, Mme Caron, M. Alain Rheault, qui organisa la fondation du Syndicat, Mme Rheault; debout, de gauche à droite: M. Jean-Paul Lemay, vice-président du syndicat, Mme Lemay, M. Alphonse Martin, gérant de l'American Optical, Mme Martin, M. Rodrigue Duguay, président du Syndicat et Mme Duguay.

10e anniversaire du Syndicat de la Lunetterie de Nicolet

Le premier septembre dernier, le Syndicat de la Lunetterie de Nicolet célébrait le dixième anniversaire de sa fondation.

L'organisme fut fondé le 7 février 1946. Il obtenait sa reconnaissance syndicale une semaine plus tard, soit le 15 février, en même temps que son incorporation civile. Ont pris part à l'organisation: M. René Harmégnies, assisté du R. P. J. Cousineau, S.J., de M. le curé Wilfrid Messier, ainsi que de M. Alain Rheault, aviseur technique des Syndicats nationaux de Victoriaville.

C'est le 13 avril 1946 que fut signée la première convention

collective et le signataire pour la partie patronale était M. J. A. Martin, père de l'évêque de Nicolet. Depuis cette date d'autres conventions ont été signées apportant chaque fois des améliorations sensibles aux employés. On précise même que les salaires ont été haussés de près de \$0.65 l'heure depuis six ans.

Le Syndicat est affilié à la C.T.C.C., à la Fédération de la Métallurgie, au Conseil Central des Syndicats Nationaux & Catholiques de Drummondville.

L'exécutif actuel se compose comme suit: président, M. Rodrigue Duguay; vice-président, M. Jean-Paul Lemay; secrétaire,

M. Gaston Proulx; trésorier, M. Jules Grandmont; directrice, Mlle Dolorès Duval; sentinelle, M. Arthur St-Jean; et aumônier, Mgr Raoul L'Allier, P.D.

Depuis la fondation de ce syndicat, trois présidents se sont succédés à la présidence, à savoir: MM. Gerald Jutras, Jean-Paul Lemay et Rodrigue Duguay, qui est le président actuel.

Les cérémonies ont débuté samedi après-midi, le 1er septembre, à 4 hres, par une messe célébrée à la chapelle Saint-Jean-Baptiste, par Mgr Raoul L'Allier, P.D. et M. l'abbé Antonio Parenteau, curé de Saint-Gabriel-Lallemant et aumônier du Conseil Central des syndicats nationaux de Victoriaville, a prononcé le sermon. L'abbé Parenteau a fait l'historique du début du syndicat local, puis a jeté un regard d'ensemble sur les problèmes de la CTCC, dont fait partie le syndicat local, problèmes qui seront étudiés au congrès général annuel de la CTCC. Il a demandé aux syndiqués de conserver à leur mouvement son esprit catholique, qui fait sa force.

Un souper a été servi au Manoir des Erables, sous la présidence de S. H. le maire Ubald Caron, maire de la Ville de Nicolet. On remarquait à la table d'honneur, M. Caron, Mme Caron, M. l'abbé Parenteau, M. Alphonse Martin, gérant de l'American Optical et Mme Martin, M. Alain Rheault qui avait organisé la fondation du syndicat, et Mme Rheault, M. Rodrigue Duguay, président du syndicat et son épouse.

Quelques allocutions ont été prononcées par M. Duguay, M. Rheault, M. Martin, le maire Caron et l'abbé Parenteau. M. Jean-Paul Lemay, vice-président du Syndicat, était le maître de cérémonie.

Une soirée récréative a suivi le souper sous l'habile direction de M. Laurent Proulx, maître de poste à Nicolet.

A QUAND LA GRATUITE...

(Suite de la page 1)

Peut-on espérer le rétablissement de cette loi, nous ne le savons pas. De toute façon, nous ne devons pas cesser de réclamer l'uniformité et la gratuité des manuels scolaires. Lorsque le gouvernement sera convaincu que l'opinion publique veut réellement ces deux mesures législatives, il ne pourra bien longtemps les refuser à la population du Québec.

Notre groupe technique doit apporter à l'éducation une attention vigilante. Il ne se taillera une place en Amérique que s'il se distingue par sa culture. Et l'un des meilleurs moyens d'atteindre ce résultat est de fournir à notre population l'occasion de s'instruire aux meilleures conditions possibles.

vaillants ne subiront aucune perte de salaire réel. Au surplus, si tous les autres facteurs demeurent constants, la réduction de la durée du travail retardera probablement, dans une certaine mesure l'obtention de nouvelles augmentations de salaires et d'autres améliorations dans le domaine social.

Quant à l'emploi, dans l'ensemble — dans beaucoup de pays les plus développés tout au moins, — le simple fait de réduire la durée du travail ne semble pas devoir exercer une influence marquée sur le nombre total de personnes employées.

Dans certains cas, la réduction de la durée du travail peut entraîner des difficultés relatives à la balance des paiements. Mais on ne considère pas que ces difficultés constituent un obstacle décisif à une réduction modérée de la durée du travail si celle-ci apparaît désirable pour d'autres raisons.

TRAVAIL ET FOYER

A LA TELEVISION

VINGT-DEUX PROGRAMMES POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS

Il n'est pas que le bon vin qui gagne à prendre de la bouteille. Il est de même pour tout ce qui est perfectible. Les réalisateurs de programmes pour les jeunes ont ainsi acquis une expérience précieuse, au cours des années, et les programmes de la première heure, ceux des temps héroïques de la télévision, toujours à l'horaire, s'améliorant de saison en saison, continuent à jouir de la faveur enfantine. A l'horaire d'automne, un horaire fort bien conçu pour plaire à tous (démentant ainsi le dicton que l'on ne peut plaire à tout le monde et à son père), on trouvera un agréable mélange d'émissions éducatives et divertissantes, qui devrait plaire aux parents comme aux enfants, et où des vétérans comme Pépinot seront en bonne place.

En effet, dans cet horaire (une heure et demie de programmes quotidiens, répartis en trois programmes d'une demi-heure, tous les jours de 5 heures à 6 h. 30), on trouvera quantité de programmes qui ont fait leurs preuves au cours des saisons passées, d'autres programmes qui seront filmés et d'autres enfin, tout beaux, tout nouveaux, qui répondront à ce goût de l'action et de l'aventure qui semble être celui de bien des jeunes téléspectateurs.

Anciens programmes

C'est sans doute avec le plus grand plaisir que les jeunes retrouveront leur téléjournal favori, le *Babillard*, dimanche 30 septembre, à 5 heures de l'après-midi. Cette saison, on espère la collaboration du réseau européen de télévision Eurovision, ce qui permettrait des chroniques vivantes sur la vie des enfants européens. Le réalisateur Pierre Lebeuf compte également utiliser des reportages de correspondants canadiens disséminés à travers le pays et essaiera, pour ce faire, de former toute une équipe de jeunes journalistes prêts à s'intéresser à la littérature enfantine.

La Vie qui bat (lundi 24 septembre à 5 h. 30) peut toujours compter sur la collaboration de Fernand Séguin et François Valère pour tenir à jour l'encyclopédie de la vie de la nature qu'ils ont commencée avec tant de succès. Réalisation de Pierre Lebeuf.

Le Père Ambroise

Les *Récits du Père Ambroise* (mardi 25 septembre à 6 heures) seront encore consacrés à ses voyages. Cette fois, il entraînera ses jeunes amis aux Indes, en Grèce et au Pakistan. Réalisation de L.-P. Beaudoin.

L'île aux trésors (mercredi 26 septembre à 5 h. 30) sera de nouveau habitée par Nouki (Françoise Graton) et le Capitaine Hublot (Michel Noël). Le texte de Bernard Letremble donnera, cette année aussi, la part du lion au domaine de l'aventure et les conquêtes de pirates devraient abonder aux alentours de la fameuse île.

Les *Histoires du Canada* (mer-

credi 26 septembre à 6 heures) seront encore de la plume alerte, humoristique et admirablement évocatrice de Jean Sarrazin.

Sophie Magazine

Sophie Magazine (jeudi 27 septembre à 6 heures) continuera à être un magazine qui traitera de tous les aspects de la vie de la jeune fille. Texte de Françoise Loranger. Animatrice: Françoise Faucher. Réalisation de Marie-Claude Finozzi.

Le Grenier aux images (vendredi à 5 h. 30) aura pour cadre le Moyen-Age, un Moyen-Age fourmillant de poèmes, de musique et de chansons dont le troubadour sera Pierre Thériault. Avec Paule Bayard et André Cailloux.

Fon Fon (samedi 29 septembre à 11 heures) sera désormais un programme hebdomadaire d'une heure et permettra à l'animatrice Claudine Vallerand d'approfondir encore davantage l'initiation qu'elle proposait l'an dernier aux tout-petits et qui relève bien plus du jeu et de l'adresse manuelle que de l'enseignement proprement dit.

A Tic Tac Toc (samedi 29 septembre à 5 heures, à Saint-Laurent), en plus de Denyse Saint-Pierre, André Cailloux et Serge Longpré, on rencontrera chaque semaine un jeune artiste invité.

Beau temps, mauvais temps (samedi 29 septembre à 6 heures) présentera la suite du si populaire téléroman pour les adolescents de Lise Lavallée. Réalisation de René Boissay.

Nouveaux programmes

Dans le domaine des nouveaux programmes, trois émissions (en plus des programmes réalisés sur film) feront leur apparition.

La Boîte aux surprises

Le premier est la *Boîte aux surprises*, une émission quotidienne qui sera présentée de 5 heures à 5 h. 30, du lundi au vendredi, et qui ne débutera qu'au cours du mois d'octobre. Là, on présentera chaque soir des jeux, des aventures, ainsi que les choses et les gens à connaître, dans le cadre du diver-

tissement, de l'information et de la formation.

Suzanne Duquette aidera les enfants à exprimer leurs histoires et leurs rêves en formes, matière et couleurs et leur rendra familiers les maîtres et les grandes oeuvres de la peinture et de la sculpture. Madeleine Arbour guidera les "mains habiles" qui fabriqueront les objets utiles et les jouets qui amusent les "yeux" qui fabriqueront les objets de ses contes et ses chansons. Danseurs, clowns, personnages fantasques et fantaisistes ou simples et familiers, tout sortira inopinément de la Boîte aux surprises.

Pinocchio

Une autre nouvelle émission qui se place elle aussi sous le signe du merveilleux sera *Pinocchio* (mardi 25 septembre à 5 h. 30). Tout le monde connaît cet amusant personnage, tiré du fameux conte de Collodi, qui fut le héros du film de Disney.

Cette fois, ses aventures seront confiées à Luan Asllani qui décrira, en une série de 39 émissions, les tribulations de Pinocchio, provenant de ses conflits avec le monde extérieur et le monde réel. Réalisation de Paul Legault.

Une autre initiative devrait être populaire auprès de tous les jeunes qui aiment à discuter entre eux des problèmes qui les touchent directement: celle de mettre à l'horaire un forum hebdomadaire d'une demi-heure. Ce forum, présidé par Madame Jeanne Sauvée qui tiendra le rôle au choix, d'animatrice, d'arbitre ou de meneuse de jeu, réunira des adolescents qui discuteront de tous les problèmes qui peuvent les toucher, même, (ou surtout...) de leurs affaires de coeur.

Au cours de chaque programme, un seul sujet ou problème sera abordé par quatre à six invités, ou invitées, âgés de 14 à 17 ans.

Ces participants, recrutés à travers tout le Canada, seront choisis par des institutions scolaires ou par l'entremise du courrier ou à l'aide d'interviews.

Ce forum, présenté tous les vendredis, à 6 heures, sera réalisé à Ottawa par Pierre Normandin.

Je suis malade . . . Que faire ?

L'examen médical

La maladie est un peu comme le feu. Nous devons d'abord prendre tous les moyens à notre disposition pour la prémunir et si malgré tout elle domine nos bons soins, il ne faut pas attendre au lendemain pour l'éteindre. Que diriez-vous de celui qui attend au lendemain pour éteindre le feu qui se déclare à sa maison? Et pourtant que de gens agissent ainsi pour soigner un malaise qui à l'origine peut être bénin mais qui avec le temps peut prendre des proportions graves; l'on se dit que ce n'est pas grave, que ça va passer. Il peut advenir que ce soit un simple malaise que domineront les forces de notre nature, il peut aussi advenir que ce malaise se complique, domine les forces saines de notre organisme et un bon jour anéantis par la maladie nous faisons demander le médecin. Hélas! il est trop tard. Le mal a fait ses ravages. Il en coûte cher et nous en sortons souvent éclopé pour la vie.

De ceci, il ressort deux faits: 1. Au moindre malaise nous devrions avoir recours aux services du médecin; 2. Au moins à tous les ans nous devrions passer un examen médical complet.

Beaucoup de gens craignent l'examen médical. Ces bonnes gens font le raisonnement suivant — "Le docteur va sûrement me trouver une maladie". — De deux choses l'une, soit que vous soyez en parfaite santé et il n'est jamais désagréable de se le faire confirmer par un expert; votre moral n'en sera que réconforté. Soit que vous ayez un malaise soit latent, soit imperceptible pour un non initié et le médecin sera en mesure de le déceler à ses débuts et y apporter les soins appropriés, ainsi vous vivrez en meilleure santé et donc plus heureux.

Il est curieux de constater que notre santé est ce qui en général nous préoccupe le moins. Et pourtant c'est ce que nous avons de plus précieux. Beaucoup de gens se vantent de n'être jamais allé chez le médecin. Une telle déclaration ne peut être que l'indice d'une fausse conception du rôle du médecin. Nous l'avons déjà dit et nous le répétons, la médecine ne doit pas exister d'abord en fonction de la maladie mais devrait chercher à protéger notre santé, à prévenir la maladie. N'attendons pas d'être malade pour réaliser la valeur réelle de la santé. Prenons immédiatement des habitudes de prévoyance. Ce n'est pas lorsque nous sommes cloués sur un lit d'hôpital qu'il est temps de regretter notre négligence. Il serait intéressant de savoir combien de patients sont hospitalisés parce que ces gens furent imprévoyants. La négligence est un facteur d'accident, elle est aussi un facteur de maladie, de complications trop souvent graves. Il ne serait pas exagéré de dire que 40% des malades alités le sont par leur faute, parce qu'ils n'ont pas décelé assez tôt le mal qui sournoisement les minait. Si ces gens avaient eu la bonne habitude de passer leur examen médical au moins à tous les ans le médecin aurait probablement diagnostiqué le malaise et détourné la maladie.

Il est un autre facteur plus grave de l'examen médical; ce sont les répercussions sociales d'une maladie contagieuse ignorée. Un malade contagieux, en plus d'être un danger pour lui-même, devient un danger réel pour la société. C'est d'ailleurs ce qui a amené certaines provinces à rendre l'examen médical annuel obligatoire. Durant ce temps, nous discutons sur les principes de la liberté humaine. "C'est toujours le fameux dilemme à savoir si l'homme est pour la société ou la société pour l'homme". Est-ce que la liberté de l'individu passe avant la sauvegarde de la société. Nous laissons au théoricien de résoudre le problème. Obligatoire ou non, il n'en reste pas moins que l'examen médical au moins annuel est une bonne habitude, une habitude obligatoire.

LES SERVICES DE SANTE DU QUEBEC

par: Paul-Emile Poirier.

Nos correspondants

Les personnes suivantes ont été désignées par les organismes intéressés pour faire parvenir des nouvelles au journal *Le Travail*:
Conseil Central de Shawinigan:
 Raynald Drolet,
 77, 5e Rue, Shawinigan.
Conseil Régional Saguenay-Lac-St-Jean:
 Me Robert Auclair,
 C.P., 264, Chicoutimi.

Conseil Central de Victoriaville:
 M. Maurice Béliveau,
 6, avenue du Collège,
 Victoriaville.

Conseil Central du diocèse d'Ottawa:

A.-Marcel Bélinge,
 170, rue Nicolet, Hull.

Conseil Central des Trois-Rivières:
 M. André Montour,
 983, rue Royale,
 Trois-Rivières.

Conseil Central de Sherbrooke:

Yvan Couture,
 65, rue Gordon,
 Sherbrooke.

Fédération des Services:
 Jacques Archambault,
 155 est, boul. Charest,
 Québec.

Conseil Central de Saint-Hyacinthe:
 Georges Patenaude,
 Conseil Central
 de St-Hyacinthe.

The Race For Technicians In The Age Of Automation

By Clifford A. Scotton

OTTAWA (CPA) — "Mr. Duncan has returned from a remarkable — indeed, for a strongly anti-Communist Western industrialist, an unprecedented — voyage of exploration in the Soviet Union", a Canadian daily newspaper commented on the recent trip to Russia by James S. Duncan, Chairman and President of Massey-Harris-Ferguson.

The Canadian agricultural implement tycoon returned from his grand tour of the Russian empire sounding a warning note. The Russians, he said, were apparently well ahead in the world race to train scientists and engineers for the age of automation and nuclear power.

In speeches and articles circulated right across Canada, Mr. Duncan pointed out that in 1954 the Soviet Union produced nearly twice as many graduate engineers as the United States. More significant, the Russian university engineering courses, lasting 5½ years, provided 50% more study hours than was the case with similar courses in North America. Science graduates, he said, were being turned out in rapidly increasing numbers. Mr. Duncan described the implications for the Western world of this great training drive as "thought-provoking; if not downright alarming".

Canada's present position in this race for trained scientific and engineering personnel makes her a pretty bad bet, in the light of information given to Parliament recently by Labor Minister Gregg. Not only does a shortage of these experts exist in Canada, and is likely to be "a feature of the labor market for some time to come", but, according to Prime Minister St. Laurent, "there is nothing being planned at this moment in order to have a greater output from our Canadian institutions of learning".

During the last three years the demand for trained scientists, engineers and other professional personnel has been increasing rapidly while there has been a

steadily diminishing supply. Since 1953, the two sources of new professional workers — graduation and immigration — have been providing fewer people. At the same time, emigration to the U.S. (4% of 1950 geology graduates and 8.5% of physics graduates, for example) has further aggravated the situation. In the important engineering field, alone, the number of graduates from Canadian universities fell from 3,600 in 1950 to 1,325 last year.

To compensate for the shortage of professional personnel in Canada, the government has made some recruiting attempts in Europe — mainly the U.K. and Germany. These efforts, however, have been less and less rewarding in the last three years. The number of professional immigrants to Canada dropped from 8,845 in 1953 to 8,350 the following year and to 7,195 in 1955.

As a result of these various factors affecting the situation, the widening gap between supply and demand has caused such people as the President of the Engineering Institute of Canada to voice the fear that the lag in the production of qualified engineers will be a serious threat to the future of the Canadian economy. Engineering schools estimate that when all 1956 graduates are employed, more than 1,500 jobs will still be open. Results of a survey made public by Labor Minister Gregg indicate that in 1955 there were at least two jobs waiting for each graduating engineer. Manpower experts say that since the engineering specialties of graduates and their physical location in relation to available jobs must be taken into account, the situation is probably far worse.

During the years 1931-51, Canada's supply of engineers and scientists increased considerably. While the professional labor force grew by only 58.3%, the number of mining and chemical engineers rose by 207.9%. While these are significant figures, it should not be forgotten that during this period Canada changed from a predominantly agricultural country to a largely industrialized nation. In the comparable period of 1930-50 in the United States, the number of engineers increased from 260,000 to 850,000 (227%) while the overall population rose by only 23%. Canada, today, is producing less trained personnel, in relation to population, than the U.S.

Other nations are proposing vast plans for training of technologists to meet the needs of the new age. Britain plans a \$250 million, five-year scheme to provide facilities for raising the output of university trained technologists by 50% and doubling the number of technicians and craftsmen to assist the technologists. Russia aims at turning out 4,000,000 new technical graduates in the next five years. Canada, according to the Prime Minister, has no plans.

While industry is playing a minor part in training personnel in new techniques and the government, through some of its agencies, provides a few scholarships, fellowships and grants for study purposes, the future needs of the new age of automation are hardly being recognized, much less being met.

Ever-mindful of the fact that jurisdiction for education in Canada rests with the provinces, the federal government is merely surveying needs and training facilities for technical education and practice. Both the Prime Minister and the Minister of Labor have implied that the fields of training and education are areas where the government is fearful to tread.

Meanwhile a race for world technological superiority goes on around us while Mr. Gregg suggests that any mention of shortages of trained people to handle the new machines of the new age "may be a little bit overstressed".

Free Holidays For Housewives

OSLO (CPA) — The Norwegian State Vacation Fund has made grants totalling \$110,000 to provide free, two-week holidays for housewives this summer. The grants, made to vacation societies, are part of the \$253,000 grant for free holidays for workers.

Funds for the Vacation Fund are obtained through employer-employee contributions of a few cents each year. The Fund then makes money available to vacation societies throughout the country. These societies, in turn, provide free vacations for various groups. The State Fund provides only part of the overall cost of the vacations.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

De l'argent en banque

Combien d'employés ont travaillé durant leurs vacances? L'on sait qu'en vertu de la convention collective de travail, les employés sont obligés de prendre leurs vacances quand le moment est venu. Ceux qui ont passé leurs vacances à travailler auront une surprise désagréable car la compagnie tiendra compte de ce fait quand viendra le temps des mises à pied. Ainsi, il serait préférable de prendre un peu de repos immédiatement si vous ne voulez pas prendre des vacances

forcées quand l'hiver sera venu. **Votre coopération, s.v.p.**

Quelques membres se plaignent de ne pas recevoir leur copie du journal Le Travail. La raison est souvent facile à expliquer. Venez au local de l'union pour y découvrir que nous ne possédons pas votre nouvelle adresse, de sorte que nous ne pouvons placer votre nom sur les listes d'adressage. **Avis aux membres**

On vient d'annoncer que le comité des griefs du syndicat va rencontrer les représentants de la compagnie cette semaine. Surveillez cette colonne la semaine prochaine pour connaître les résultats de cette rencontre. **Pour votre information**

La liste des délégués de département vient d'être transmise à la compagnie et elle sera affichée sur les tableaux d'après l'entente conclue avec la compagnie. Surveillez donc ces tableaux afin de savoir quels sont les délégués de votre département.

CHICOUTIMI

Les représentants du syndicat des ateliers mécaniques et garages de Chicoutimi ont rencontré au cours d'une première séance de conciliation la semaine dernière ceux des Ateliers Emile Couture en présence de M. Wilfrid Ringuet, conciliateur.

Au cours de cette rencontre, chaque partie a présenté son point de vue et expliqué ses positions sur les points en litige. Elles n'ont pu trouver un terrain d'entente, toutefois elles ont accepté de se rencontrer de nouveau cette semaine. Le différend porte principalement sur les heures de travail, la sécurité syndicale et les salaires.

HULL

M. Roméo Gratton a été réélu président du Syndicat des employés de la cité de Hull, lors de l'assemblée générale annuelle tenue à l'hôtel Saint-Louis. Un grand nombre de membres ont assisté à cette réunion qui s'est terminée par un grand banquet.

Les autres officiers réélus sont les suivants: M. Antonio Thériault, secrétaire, et M. Armand Ménard, trésorier. Les officiers élus sont: MM. Lionel Latrémouille, vice-président, et Laurent Tremblay, sergent d'armes. M. Raymond Gagné, agent d'affaires des Syndicats, a présidé aux élections.

HAZY HERB

THE UNION FEELS THAT THIS MAN SHOULD BE PAID FOR THE DAY HE CALLED IN SICK!

I REFUSE TO BELIEVE THAT A MAN CAN BE HEALTHY ONE DAY - SICK IN BED THE NEXT - AND BACK TO WORK ON THE FOLLOWING DAY

HAVEN'T YOU HEARD ABOUT "24 HOUR VIRUS"?

24 HOUR VIRUS? WHAT'S THAT?

WELL... IT SORTA SNEAKS UP ON YOU...

THEN YOU GET A HEADACHE AND START FEELING DIZZY

HEADACHE? DIZZY?

FIRST YOUR STOMACH BECOMES UPSET.

UPSET STOMACH BURP!

YOUR TEMPERATURE GOES UP AND YOU START TO SWEAT

IT'S HOT IN HERE!

YOU'LL GET PAID FOR THE DAY YOU TOOK OFF! ER... BETTER CALL THE DOCTOR FOR THE BOSS

HE'S SICK

OH-H-H-H

by KALLAS

EXPORT
LA MEILLEURE CIGARETTE AU CANADA

LAUZON

Shipyard Workers Secure Many New Advantages

Members of the Lauzon Shipyard Workers Union CCCL numbering over 2,000 employees of George T. Davie & Sons of Lauzon, Quebec, have signed a collective labor agreement with the company which awards these workers numerous additional benefits.

The new contract which shall remain in force for a period of two years from August 2, 1956, was finalized between the CCCL union and Davie Shipbuilding Limited and George T. Davie & Sons.

An overall salary increase of 14 cents an hour has been obtained for the shipbuilders by their union, 6 cents from August 2 1956 and 8 cents hourly from August 2 1957.

The newly acquired salary increases bring the hourly basic rate to \$1.28 for laborers while the rate for tradesmen will be boosted to \$1.61 an hour.

Among the principal economic advantages secured for the Lauzon workers is one in which the company will contribute 50 per cent towards the sickness-insurance plan. Previously the workers had to bear full contribution themselves.

The clause covering vacations has been changed and workers with one year's service will now enjoy one week paid holidays plus 3 additional paid days for those with three years accumulated service since 1948, four extra days after four years serv-

ice, two weeks for those who have served five years and three weeks for workers with 15 years service.

The number of paid holidays has been increased to 7 for employees who have worked three months previous to the date of the holiday.

The clause covering trial trips and dirty work allowance has been amended and affords the workers more and better advantages.

A new clause relating to seniority rights has been incorporated into the contract with length of service being the principal consideration to seniority rating.

The previous agreement covering this clause was based on factors of knowledge, training, ability, skill and efficiency instead of length of service.

Finally the union has secured with the check-off system, a vast improvement over the lately expired labor agreement.

SHAWINIGAN

Basic \$1.79 Hourly For Carborundum Workers

Negotiations for a collective labor agreement with the Canadian Carborundum Company of Shawinigan has been concluded and proved very beneficial from the point of view of the workers.

Following the presentation of the negotiation committees report to the membership, the employees accepted the company's offer made to the union.

The agreement was signed for a two year period from April 4 1956, the expiration date of the previous contract.

From this date all the workers will benefit by a general salary increase of 6 per cent plus the inclusion of a cost of living bonus of 3 cents. From September 9 this year the work week will be reduced from 42 to 40 hours weekly when salaries on this date will be increased 5 per cent.

Thus the basic salary rate during the first year of the contract will be \$1.70 an hour.

From April 4 1957, another general increase of 5 per cent which includes the cost of living bonus will bring the basic hourly wage rate up to \$1.79.

The agreement is identical to the one signed three weeks ago with Shawinigan Chemicals Limited.

Many other advantageous clauses have been incorporated into the new agreement notably the Rand formula, which obliges all employees to contribute equally with that of the union members.

The cost of living bonus will give the workers one cent for seven-tenths of a point rise in the cost of living table, a night shift

premium of 7 cents an hour for the 4.00 p.m. to midnight shift and 10 cents an hour for the midnight to 8.00 a.m. workers. Sunday workers will get a bonus of ten cents an hour.

In addition all employees will enjoy 9 paid holidays, one week paid vacation after one year service, two weeks after three years and three weeks after 15 years service.

Employees who have served the company for a 20 year period will enjoy four weeks paid vacations.

Another advantage obtained for the workers is a reduction to 2 months in the probation period.

Many beneficial changes have been made in the clause covering seniority and three-day paid holiday in the case of death in the workers family.

In regard to the insurance plan in force the company will contribute two thirds to the cost while the workers, contribution will be one third.

The insurance plan will pay a sick worker \$40.00 a week for 26 weeks instead of the 13 week indemnity which is now paid.

The insurance plan covers hospitalization, medical and surgical care and many other beneficial advantages for the workers at Canadian Carborundum Company.

SHAWINIGAN

Arbitration Begins With Mattawin Textile Co.

An arbitration tribunal has held its first hearing in the case of the Mattawin Textile Company of Grand'Mere and their employees who are members of the CCCL Textile Union.

The union is demanding changes in the seniority clause, a new grievance procedure, union security, vacations, paid holidays, etc.

In regard to the monetary clause the union is seeking salary increases of twelve cents an hour which would bring the weekly salaries to a level with other textile workers in the Province of Quebec.

At Mattawin Textile salaries range from 70 cents to \$1.15 an hour with the average hourly rate being 90 cents.

In comparison with other salaries paid in this region in the textile industry the result is fantastic.

After a careful investigation conducted by the union it was discovered that most of the workers in this company are 20 to 30 years of age which does not include those who have past the 30-year span. About 40 percent are male workers.

It was also found that the greater number of these textile workers possess vast experience in the textile industry.

A large number are married and have families which create a heavy burden on the workers.

Therefore their demand for salary increases is fully justified taking into consideration that they are obliged to work under a boost-production schedule with production and more production being the slogan.

QUEBEC

Under the presidency of Judge Gerard LeMay an arbitration tribunal was opened last week to hear grievances in regard to job classification and salary adjustments between the City of Quebec and the Municipal Employees Union of Quebec CCCL.

The tribunal is composed of Messrs. Andre Roy, union arbiter, and Andre Dolbec, who is acting for the employer.

Lawyer Andre Leclerc is representing the City of Quebec.



NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Food For Thought!

Our first general membership meeting of the Fall and Winter season will be held in the Union hall Monday September 17 at 5:00 p.m. and will be conducted bilingually as usual.

It is of the utmost importance that every member attend this meeting.

A report on recent activities in our Union will be given the membership.

Another item of note on the agenda will be preliminaries for the setting up of new Union demands for our next labor agreement.

As you are well aware the Labor agreement which is now in force at Canadian Vickers Limited certainly calls for some long awaited amendments which will bring the workers much better salaries and working conditions to put them on a level with their fellow workers in Sorel and Lauzon. Facts speak for themselves!

Here is a comparative table of wages and conditions which prevail at the Lauzon and Sorel shipyards and Canadian Vickers Limited in Montreal:

DAVIE SHIPBUILDING, LAUZON MARINE INDUSTRIES, SOREL
WEEKLY WORK HOURS

42½
OVERTIME
After 8½ hours
Time and one half
7 PAID HOLIDAYS
Triple time when worked
DIRTY WORK ALLOWANCE
25 cents an hour
PAID VACATIONS
3 weeks after 15 years service

CANADIAN VICKERS, MONTREAL
WEEKLY WORK HOURS

45
OVERTIME
After 9 hours
Time and one half
7 PAID HOLIDAYS
Double time when worked
DIRTY WORK ALLOWANCE
20 cents an hour
PAID VACATIONS
No provision for 3 weeks after 15 years service
JOB CLASSIFICATION
Two rates of pay for each classification
SALARIES (One example)
Welders (Grade A)
\$1.45 and \$1.55

JOB CLASSIFICATION
One rate of pay for each classification

SALARIES (One example)
Welders (Grade A)
\$1.67 from Aug 2 1956
\$1.67 from Aug. 2 1956

As will be learned from the above table, workers at Canadian Vickers Limited are getting no bargain package by having to contend with inferior salaries and much poorer working conditions than their fellow shipyard workers at Sorel and Lauzon. All members of the National Union of Vickers Employees (CCCL) must fight to the bitter end to alleviate such a situation.

Wages at Canadian Vickers Limited in Montreal are 25 cents lower than wage rates on the Great Lakes and 50 cents lower than paid on the Canadian West Coast.

Attend this union meeting on Monday September 17 and discover just what can be done to remedy this unjust and deplorable situation.

Money In The Bank

How many employees are working through their period of vacation? According to the labor agreement a worker is obliged to take his vacation when the time comes.

Those who have attempted to get around this by working right through their holidays are in for a big surprise.

The company will eventually compel you to take this time off when they get around to you.

So, grab yourself a rest and sunshine before the snow flies. You'll not enjoy a forced vacation in the winter!

Calling For Co-operation

Some members have been heard to complain that they do not receive their copy of Le Travail each week.

The reason for this is very obvious.

Please check immediately with your union office and you'll find the fault rests with yourself, in

not advising the union of your change of address. Give your present address to the union office without delay and help us to keep our mailing list up to date.
Memo To Members

For the information of those who have been heard to remark on the lack of grievance meetings with the company, a meeting with company representatives is scheduled to take place this week.

Watch this column for results of this meeting next week.

Information

A list of Stewards for all departments has been compiled and a copy has been forwarded the company.

In the meantime the union has made arrangements to have this notice posted on all union bulletin boards throughout the yard and plant.

Watch for it and use it when you wish to contact a union steward.

(Continued on page 7)